



Fondation  
Université  
Lumière  
Lyon 2

Délibération N°F2025-10

Le Conseil de Gestion en sa séance du 3 décembre 2025,

sous la présidence de Julia Bonaccorsi  
Présidente de la Fondation Université Lumière Lyon 2

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L123-3, L719-12 et R719-194 et suivants ;*

*Vu les statuts de la fondation adoptés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 septembre 2024, modifiés par délibération en date du 25 octobre 2024 ».*

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET** : Projet soutenu par la fondation universitaire

**Article 1 :**

Conformément à l'article 3.4 des statuts de la Fondation, le Conseil de gestion règle par ses délibérations les affaires de la fondation universitaire. En particulier, au point 1 de l'article précité, le Conseil de gestion délibère sur « ... il examine et détermine les typologies de projets susceptibles d'être soutenus par la Fondation. »

**Article 2 :**

Le Conseil de gestion de la Fondation vote le soutien financier au projet suivant :

- OST Challenge est un concours international français de composition musicale pour le film.  
Financement demandé pour la remise d'un prix lors de la finale du concours.  
Somme accordée : 2 500 €

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents, avec une abstention.

Membres en exercice : 17

Quorum : 9

Présents et représentés : 12

Dont :

Pour : 11

Fait à Lyon, le 3 décembre 2025

Mme Julia BONACCORSI

Présidente de la Fondation Université Lumière Lyon 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université sur la page Fondation.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication